

Comment financer la formation

Pour pouvoir financer votre formation,
vous devez être salarié dans une société ou bien Directeur, Indépendant ou Commerçants :

Etape 1 : Identifier l'organisme financeur et obtenir le numéro d'adhérent

| | Société OPCO (Opérateur de compétence) | Indépendants, Commerçants FAF (Fonds d'Assurance Formation) |
|------------------------------|---|--|
| Organisme | <p>AFDAS : Culture, médias, loisirs, sport</p> <p>ATLAS : Services financiers et conseil</p> <p>Cohésion sociale (Uniformation)</p> <p>AKTO : Entreprises à forte intensité de main d'œuvre</p> <p>OCAPIAT : Coopération agricole, Agriculture, Pêche, Industrie agroalimentaire et Territoires</p> <p>2I : Interindustriel</p> <p>Constructys : Bâtiment, Travaux publics, Négoce des matériaux de construction et des entreprises de l'architecture</p> <p>Mobilités : Transports et services de l'automobile</p> <p>OPCO EP : Entreprises de proximité</p> <p>Santé = Santé, Médicosocial et Social</p> <p>Opcommerce : Branches et entreprises du commerce</p> | <p>L'AGEFICE : Commerce, l'Industrie et les Services https://communication-agefice.fr/inscription/</p> <p>Le FIF PL : Travailleurs indépendants qui agissent en entreprise individuelle ou tant que gérant majoritaire, et qui sont membres des professions libérales. https://www.fifpl.fr/index.php?-page=criteres_de_prise_en_charge</p> <p>Le FAFCEA : Chefs d'entreprises exerçant une activité artisanale appartenant à la liste des métiers imposant une inscription au Répertoire des métiers. https://www.fafcea.com/je-demande-un-financement/telecharger-une-demande-de-prise-en-charge.html</p> |
| Où trouver l'information | <ul style="list-style-type: none"> - URSSAF - Le site cfadock - Cabinet d'Expert-Comptable | <ul style="list-style-type: none"> - Cabinet d'Expert-Comptable - URSSAF : https://www.secu-independants.fr/contact/attestations/ |
| Quelles informations obtenir | <ul style="list-style-type: none"> - OPCO - Numéro d'adhérent | <ul style="list-style-type: none"> - Organisme FAF - Et N° d'adhérent |

Etape 2 : Déposer une prise en charge

Appeler Votre Organisme financeur (OPCO ou FAF)

Connaitre :

- Votre Budget formation
- Les modalités des dépôts des prises en charges

Créer Votre espace Adhérent

C'est un espace personnel qui vous permet de vous connecter à tout moment et d'avoir accès à l'ensemble de vos informations (selon votre situation) :

- Les informations concernant votre entreprise, vos salariés, et les conditions de prise en charge des formations
- La gestion administrative et financières des demandes de prise en charges (DPC)
 - o La traçabilité des formations (passées et futures)

Le FIF PL

https://www.fifpl.fr/videos/demande_prise_en_charge_demmat

Le FAFCEA

<https://mon-entreprise.fafcea.com/login/?0>

Code NAFA (APRM) Carte d'inscription au registre des métiers ou de votre Extrait D1 (Le Code NAFA est composé de 4 chiffres et deux lettres 0000XX)

Déposer une demande de prise en charge

Pour toutes demande de prise en charge auprès des OPCO ou FAF, il est nécessaire de préparer les informations et les documents suivants :

- Les informations concernant les salariés concernés par la séquence de formation
 - Nom, Prénom,
 - Date de naissance, N° de sécurité sociale,
 - N° de Téléphone, Email,
 - Nature du contrat, Emploi occupé, Date d'entrée, Salaire Brut
- Devis ou convention de formation (avec durée en heures, jours, coût HT, formation présentielle ou e-learning, lieu de la formation, etc.)
- Programme de formation

L'AGEFICE

Le dirigeant doit transmettre à son Point d'accueil les éléments constitutifs de sa demande

<https://communication-agefice.fr/trouver-un-point-daccueil/>

Le FIF PL

<https://www.fifpl.fr/procedures-de-prise-en-charge>

Le FAFCEA

<https://mon-entreprise.fafcea.com/login/?1>